

SOLUTIONS CONTRE L'INCENDIE



La confiance à portée de main



La ligne **IN**, une réponse
adaptée à chaque situation,
à tout type d'utilisateur.



INTEGRAL

Extincteurs à poudre ABC
et à eau + additif



Un extincteur simple, multi-usage, partenaire de la lutte contre l'incendie dans la plupart des locaux.

INtegral est efficace et simple. Le bouton "coup de poing" situé sur la tête de l'extincteur rend la mise en pression évidente et rapide.

Retirez la goupille, un coup de poing et on éteint !





Extincteurs à poudre ABC et à eau + additif



Un extincteur dédié aux environnements industriels et adapté à tous les types de feux.

INdium privilégie la rapidité d'action pour que l'utilisateur se concentre sur le départ incendie. Sa mise en pression est directe. Portez, dégoupillez et éteignez !

INdium est aussi décliné dans des versions spécifiques :

- Feu d'huile
- Feu de métaux
- Feu de liquide
- Haute Performance
- Antigel
- Eau pure
- Poudre BC.



Versions standards



Versions spécifiques



Extincteurs à poudre ABC



Un extincteur dédié aux bus, cabines de camions, camping-cars, bateaux, chaufferies, atelier mais aussi à la maison,...

IN PP favorise la simplicité et la rapidité d'action ; un geste unique suffit pour que l'extincteur soit opérationnel.

Son manomètre indique en permanence si l'extincteur est utilisable.





SICLI assure votre
protection **IN**cendie
en vous proposant
une gamme de produits adap-
tée à chaque situation.



CRISTAL

Extincteurs au CO₂

La gamme Cristal d'extincteurs au CO₂ de 2 à 5 kg est dédiée au risque d'incendie d'origine électrique.

IN MOBILE

La gamme INstant à poudre ABC et eau + additif

Un extincteur simple, multi usages, de petite et moyenne capacité pour la protection de vos locaux de stockage et de vos risques spécifiques.

La gamme INTense à poudre BC, ABC, D, à eau + additif et à CO₂

Une gamme robuste et adaptée à des utilisations fréquentes par des utilisateurs avisés.



IN AUTO



IN PP6 abc pendulaire

Dédié à la protection des chaudières à mazout, des locaux à poubelles...

IN PP1 FM200 et IN PP2 FM200

Conçus pour lutter contre les feux dans les espaces confinés (armoires de stockage, électriques, bibliothèques,...).

IN PP4 BC Gondole et IN PP6 BC Gondole

Destinés à la protection des gondoles à solvants et à pétrole lampant.

IN P9 ABC Automatique

La solution idéale pour éteindre les feux dans les dépôts de carburant, les bacs de trempe, les transformateurs, les chaufferies à fuel domestique,...

Nos extincteurs sont tous proposés avec des accessoires à retrouver sur notre catalogue : housses, coffrets, supports...

La gamme d'appareils portatifs est complétée par une gamme d'appareils sur roues.



Des services **IN** novants pour vous
accompagner dans votre gestion
du risque incendie.

MAINTENANCE

La maintenance des équipements de sécurité incendie

Chaque produit installé (extincteurs, blocs d'éclairage de sécurité, trappes de désenfumage, robinets incendie armés, alarmes type 4, etc) est un maillon de la chaîne de votre sécurité incendie.

Certains vont contribuer à éteindre le feu, d'autres à faciliter l'évacuation mais tous se doivent de fonctionner le jour où...

Ils veillent sur vous, veillons sur eux.

L'entretien de vos équipements de sécurité incendie n'est pas qu'une formalité réglementaire.

Nous veillons réellement sur eux et le jour où ils doivent fonctionner, ils pourront sauver vos locaux, votre entreprise, des vies.

Nos solutions

Des hommes et des femmes : nos techniciens formés interviennent en tenant compte de vos contraintes et des particularités de votre site.

Des moyens techniques : chaque technicien est équipé d'un ordinateur qui l'assiste dans ses opérations afin de ne rien oublier.

Des prestations techniques : la vérification est une opération sensible qui nécessite de réaliser chaque phase avec soin et précision pour s'assurer d'un parfait fonctionnement de vos équipements.

Un devoir de conseil : le technicien s'assure, lors de sa visite, que les moyens mis en œuvre sont en adéquation avec le risque et vous apporte conseil. Il est force de proposition.

La sécurité avant tout : nos techniciens sont équipés d'outils adaptés et d'équipements de protection individuelle adéquats pour ne prendre aucun risque ni pour lui, ni pour vous.

Des services + : profitez de la présence de notre technicien pour comprendre le fonctionnement des appareils et les étapes d'une bonne opération de maintenance. Interrogez le professionnel.

Nous veillons pour vous sur vos équipements de sécurité pour qu'ils veillent sur vous en cas de besoin.



Des contrats ajustés

Nos contrats s'adaptent à vos besoins. Vous pouvez opter pour une approche "à la carte" ou une approche "tout inclus".

PACK PRIVILÈGE

PACK CLASSIQUE

INFORMATION

Un salarié **IN**formé et formé
est la meilleure arme contre l'incendie.

Formation

Face à un début d'incendie il faut réagir vite pour lutter efficacement contre un feu et éviter sa propagation. La survie de l'entreprise peut parfois résulter de l'action simple du premier témoin.

En dehors du respect des obligations réglementaires ou contractuelles, la sécurité de votre personnel et la pérennité de votre entreprise est votre priorité.

Nous vous accompagnons dans la formation de vos équipes. Nous formons des novices comme des professionnels de la sécurité incendie avec des approches adaptées.

Savoir réagir, avoir les bons réflexes, c'est souvent à des petits détails que tient la survie de votre entreprise en cas de sinistre majeur.

Conseil

Parce que l'ensemble des compétences que requiert la sécurité au sens large, est de plus en plus vaste et complexe. Il est difficile dans une entreprise de rassembler toutes les connaissances nécessaires à cette sécurité.

Nos conseillers vous apportent leur assistance dans tous ces domaines afin de vous aider à décoder les règles qui vous sont applicables puis à définir les meilleurs moyens pour les mettre en application.



Nous mettons à votre disposition tous nos moyens en matière de formation : nos formateurs viennent chez vous avec leurs outils pédagogiques, nos 22 unités mobiles se déplacent devant vos locaux pour des mises en situation réelles.

RECYCLAGE DES EXCTIN^{IN}CTEURS

La gestion de vos vieux ext^{IN}cteurs,
un service pour la protection de l'environnement.

Recyclage

Après des années au service de votre sécurité, les extincteurs, RIA, Blocs d'éclairage, etc. deviennent des déchets dont vous avez la responsabilité. SICLI se charge, à vos côtés, de les gérer de façon responsable. Ainsi, nos techniciens vont reprendre vos vieux appareils puis les renvoyer dans notre usine où ils seront valorisés ou détruits selon le type de déchet.

Les cuves d'extincteurs et les pièces plastiques sont démantelées pour recyclage.

Les extincteurs CO₂ sont vidangés, entièrement grenailés, repeints puis remis en service pour les échanges standards.

Les poudres sont récupérées et mises en sac. Elles sont ensuite revalorisées.

Les additifs en flacon sont incinérés.

Nous collectons également les blocs autonomes d'éclairage de sécurité qui seront recyclés par un éco-organisme partenaire de SICLI.



CHUBB FRANCE, une entreprise proche de vous,
retrouvez l'ensemble des coordonnées de nos agences locales sur nos sites internet.

CHUBB FRANCE, c'est aussi :

Chubb, la marque spécialiste de la détection incendie et de l'extinction automatique.

Chubb Conseil et Formation, les formations à la sécurité incendie.



www.sicli.com



La synergie des compétences



AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.